

Réf. : CP/2019-012

# A V I S

Conformément aux dispositions de l'article 24.(1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le l'Administration de la gestion de l'eau, ayant son siège à L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE 1, avenue du Rock'n'Roll, a introduit, une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la gestion de l'eau pour la restructuration de l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable des localités de Dillingen, Cloosbierg et Grundhof à Dillingen (Cloosbierg).

**Beaufort, le 1<sup>er</sup> février 2019**  
**Le collège des Bourgmestre et Échevins,**  
**Camille HOFFMANN Lily SCHOLTES Emile WIES**